



## renouvellement de titre de séjour

Par **abdesamad34**, le **04/01/2011** à **19:41**

bonsoir,  
j'espère trouver quelqu'un qui pourra m'aider dans ma situation  
je suis marocain et j'ai vécu en Espagne pendant 4 ans en situation régulière j'avais un logement un employé. L'année dernière j'ai fait connaissance d'une fille en France par l'intermédiaire de ma famille. On a fait connaissance et on a décidé de se marier pour vivre ensemble j'ai tout quitté pour elle. En février 2010 on s'est marié devant les autorités françaises et on s'était mis d'accord pour faire le mariage religieux l'été. Pendant ce temps on vivait chacun de son côté tout en préparant le mariage au Maroc. Au bout de quelque temps elle a commencé à m'éviter ne plus répondre à mes appels entre temps j'ai mon visa vie privée et familiale et j'ai trouvé du travail. Elle a lancé une demande de divorce sans m'en avoir parlé au mois de juin et surprise j'ai reçu la convocation au tribunal je ne me suis pas opposé car je ne veux pas d'une fille qui ne veut pas de moi la moindre des choses elle aurait pu m'avertir avant. Je voudrais savoir en renouvelant mon titre de séjour au mois de mars est-ce qu'elle peut m'être refusé. merci et désolé pour la lecture

Par **Domil**, le **04/01/2011** à **21:39**

Si vous avez eu un titre de séjour par votre mariage et que ce dernier est fini, le titre de séjour pour ce motif ne sera pas renouvelé

Par **abdesamad34**, le **05/01/2011** à **19:07**

bonjour;  
merci de m'avoir répondu  
je voulais savoir si il y a moyen de faire appel si on me refuse mon titre de séjour merci

Par **Domil**, le **05/01/2011** à **19:37**

Faire appel pour quel motif ?  
Si votre femme ne vient pas attester que vous vivez toujours ensemble et si vous avez eu votre droit au séjour du fait du mariage, il est certain qu'on va vous refuser le renouvellement pour ce motif